



AVIS PUBLIC **RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-90-2021**

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-90-2021, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de créer la zone H-45 à même une partie de la zone H-26.

Objet du règlement

Le présent règlement a, sommairement, pour objet de permettre, dans la nouvelle zone H-45, les usages suivants :

- Habitation unifamiliale;
- Habitation bifamiliale;
- Parcs et espaces verts;

Description de la zone visée

La zone H-45 est située au sud de la rue Dalbec (zone H-23), au nord de la rue Royale (zone H-26) et à l'est du parc Royal (zone H-26).

La zone visée est illustrée au croquis ci-dessous:



Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Période de consultation écrite

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur l'entièreté du territoire québécois relativement à la pandémie de la Covid-19 et de l'arrêté ministériel numéro 2020-054 daté du 16 juillet 2020, l'assemblée de consultation publique prévue aux articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut transmettre ses commentaires et/ou questions par écrit avant 16 h 45, le 8 novembre 2021, à la Municipalité de Saint-Paul, par courriel à l'adresse consultationecrite@saintpaul.quebec, ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

Pour être considérés, les commentaires et/ou questions doivent indiquer votre nom, prénom et adresse complète. Il doit y avoir la mention « Consultation écrite – projet de règlement 313-90-2021 ». Veuillez noter que les commentaires et l'identité de leur auteur seront déposés à la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2021 et seront publics.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Saint-Paul à l'adresse suivante : www.saintpaul.quebec ou en faisant la demande en téléphonant au service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-759-4040, poste 232.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE
deux mille vingt et un.**



Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Pascal Blais